



**COMMUNE DE SAINT ETIENNE LE MOLARD
42130 – DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

Le vingt mars deux mille vingt-six, les membres composant le conseil municipal de cette commune, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote qui ont eu lieu le quinze mars deux mille vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil sur convocation qui leur a été adressée par Madame Michelle JOURJON, Maire, conformément aux articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents : Dominique JACQUET, Nadège DECOMBE, Stéphane CREMAUX, Lucie THIOLLIER, Patrick CHALLAYE, Patricia MONTABONNEL, Grégoire MOINGEON, Marie-Charlotte ROBERT, Vincent BROUALLIER, Nelly GONIN, Jean-Yves PORTE, Julie PEIXOTO, Damien DUPUY, Vanessa DURRIS et Bruno GALLAND

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Nadège DECOMBE

Ouverture de la séance : 20 h 30

ORDRE DU JOUR

- **Election du Maire**
- **Détermination du nombre d'adjoints**
- **Election des adjoints**
- **Lecture de la Charte de l' élu local**

En sa qualité de doyen de l'assemblée, Monsieur Patrick CHALLAYE ouvre la séance et prend la Présidence.

Madame Nadège DECOMBE est nommée secrétaire de séance.

Madame Nelly GONIN et Monsieur Damien DUPUY sont nommés assesseurs.

Monsieur CHALLAYE donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclare installer Dominique JACQUET, Nadège DECOMBE, Stéphane CREMAUX, Lucie THIOLLIER, Patrick CHALLAYE, Patricia MONTABONNEL, Grégoire MOINGEON, Marie-Charlotte ROBERT, Vincent BROUALLIER, Nelly GONIN, Jean-Yves PORTE, Julie PEIXOTO, Damien DUPUY, Vanessa DURRIS et Bruno GALLAND dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

1/ D 20032026 01 ÉLECTION DU MAIRE

Le Président, après rappel du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment des articles L.2122-1 à L.2122-17, invite le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4, L.2122-5 et L.2122-7 du CGCT.

Après un appel à candidatures, il est procédé au déroulement du vote à bulletin secret.

1^{er} tour du scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire bulletins nuls :	0
A déduire bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu :

- M. Dominique JACQUET 15 - (quinze) voix

Monsieur Dominique JACQUET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur Dominique JACQUET, élu Maire, reprend la Présidence de la séance et remercie Monsieur CHALLAYE pour son accueil et sa participation.

2/ D 20032026 02 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire explique au Conseil que, compte-tenu du nombre de conseillers municipaux (15) pour notre commune, nous pouvons nommer 4 adjoints.

Monsieur le Maire propose la nomination de 4 adjoints et précise qu'ils seront élus au scrutin de liste.

Il a été procédé à un vote.

Suite à ce vote, avec : 15 voix pour 4 adjoints

Il a été décidé que 4 adjoints seraient élus au scrutin de liste.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, soit 15 voix pour

- **APPROUVE la nomination de quatre adjoints élus au scrutin de liste.**
- **DIT que les crédits seront prévus au budget 2026.**

3/D 20032026 03 ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire précise qu'à la suite de la délibération prise précédemment, il convient de nommer quatre adjoints. Il précise qu'ils seront élus au scrutin de liste avec parité sans panachage. Il propose la nomination de Monsieur Stéphane CREMAUX en qualité de 1^{er} Adjoint, de Madame Nadège DECOMBE en qualité de 2^{ème} Adjoint, de Monsieur Patrick CHALLAYE en qualité de 3^{ème} Adjoint et de Madame Lucie THIOLLIER en qualité de 4^{ème} Adjoint.

Liste proposée :

Stéphane CREMAUX, 1^{er} Adjoint – Nadège DECOMBE, 2^{ème} Adjoint – Patrick CHALLAYE, 3^{ème} Adjoint – Lucie THIOLLIER, 4^{ème} Adjoint.

Monsieur le Maire demande si d'autres listes de candidats sont proposées.

1^{er} tour du scrutin :

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes que l'élection du Maire et sous la présidence de M. Dominique JACQUET, élu Maire, à l'élection du 1^{er} adjoint, du 2^{ème} adjoint, du 3^{ème} adjoint et du 4^{ème} adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire bulletins nuls :	0
A déduire bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu la liste suivante :

- Monsieur Stéphane CREMAUX, 1^{er} adjoint 15 - (quinze) voix
- Madame Nadège DECOMBE, 2^{ème} adjoint
- Monsieur Patrick CHALLAYE, 3^{ème} adjoint
- Madame Lucie THIOLLIER, 4^{ème} adjoint

Monsieur Stéphane CREMAUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} Adjoint et a été immédiatement installé.

Madame Nadège DECOMBE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 2^{ème} Adjointe et a été immédiatement installée.

Monsieur Patrick CHALLAYE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

Madame Lucie THIOLLIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 4^{ème} Adjoint et a été immédiatement installée.

4/ LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu Local et de tous les articles y afférents.

Les membres du conseil nouvellement élu déclarent adopter et signer cette charte.

QUESTIONS DIVERSES

5/ Questions diverses

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une liste des différentes commissions communales ou non, non exhaustive, pour lesquelles il conviendra de nommer des représentants ou des référents :

- Finances
- Commerce
- CCID : commission communale des impôts directs. 6 élus + 6 extérieurs. 1 réunion par an
- Action sociale
- SIEL : représentant communal 1 titulaire / 1 suppléant (ou plusieurs)
- Appel d'Offre : le Maire et 5 élus
- Communication / Bulletin municipal
- Ecole
- Plan communal de sauvegarde
- Document unique
- Règlement intérieur (obligation pour les communes de plus de 1 000 habitants)
- Classement / archivage
- Voirie
- Agedi
- CNAS
- Correspondant défense

Monsieur le Maire précise que les autres membres du CM peuvent assister également aux réunions de l'ensemble des commissions communales.

Prochain Conseil municipal : le mardi 31 mars 2026 à 19 h 30 (date à confirmer)

Conseil municipal Budget : le mardi 21 avril 2026 à 19 h 30 (date à confirmer)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 10.

Le Président de séance,
Dominique JACQUET

Le secrétaire de séance,
Nadège DECOMBE